

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,  
C'EST MON AFFAIRE !



mon métier:  
↳ **charpentier  
et menuisier**

Je travaille

# bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire !

Selon ce que je dois faire, je porte :

- 1 casque de sécurité
- 2 vêtements de travail
- 3 ceinture porte-outils
- 4 gants
- 5 protection des genoux
- 6 chaussures de sécurité
- 7 casquette de sécurité
- 8 masque de protection respiratoire
- 9 lunettes de protection
- 10 harnais de sécurité
- 11 protection antibruit



## Je limite les postures inconfortables

J'utilise un matériel adapté  
pour réduire les postures  
inconfortables.



J'organise  
ma zone  
de travail  
et j'évite son  
encombrement.

## Je limite les efforts physiques



Je prépare  
l'approvisionnement  
de mon chantier  
en organisant  
la zone de stockage  
à proximité  
de la zone de pose.

Pour faciliter  
le déplacement  
des charges lourdes,  
j'utilise des  
équipements  
d'aide à la  
manutention  
adaptés et en  
bon état.



# → Pour ne pas tomber de haut

J'utilise des moyens  
d'accès en hauteur sécurisés  
et en bon état.



## Coupures : je reste vigilant



Je respecte les consignes d'utilisation de chaque machine, ajuste les capots de protection et ne mets jamais la main dans l'axe de la lame ou de l'outil.

Je mets la machine hors tension pour effectuer les réglages ou lorsque je change d'outil.



## Produits chimiques, poussières: Je me protège



Je me protège des poussières de bois lors des travaux (découpe, ponçage, perçage) et pendant le nettoyage du chantier.

Je m'informe des dangers des produits (étiquettes) et je privilégie les moins dangereux.

J'adapte ma protection en fonction de la nocivité du produit. En fin d'utilisation, je range le produit dans le local de stockage.



# → Pas d'obstacle sur mon chantier de menuiserie

Pour éviter de trébucher sur un obstacle, je maintiens le chantier propre, organisé et sécurisé.



# → Pas d'obstacle sur mon chantier de charpente



Pour éviter de trébucher sur un obstacle, je maintiens le chantier propre, organisé et sécurisé.

## Bruit: je me protège

Le bruit a des effets irréversibles sur mon audition. Lorsque je réalise des travaux bruyants ou que je travaille dans un environnement bruyant, je porte des protections auditives.



## Des déplacements routiers en toute sécurité



Je prépare chacun de mes déplacements.  
Je m'assure que le véhicule est en bon état  
et que mon chargement est correctement  
arrimé. Je respecte les règles de sécurité  
au volant (respect des limites de vitesse,  
interdiction de téléphoner au volant...).



Ce document à destination des salariés complète le guide INRS *Entreprises artisanales du bâtiment* (ED 6157) qui s'adresse aux chefs d'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

[www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail  
et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris  
Tél. 01 40 44 30 00 • [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr)

### Édition INRS ED 6312

3<sup>e</sup> édition | janvier 2023 | 3 000 ex. | ISBN 978-2-7389-2820-7

©INRS - Illustrations : Jean-André Deledda

Conception graphique : Amélie Lemaire - Impression : Corlet

L'INRS est financé par la Sécurité sociale  
Assurance maladie - Risques professionnels